

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LODÈVE

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 034-263400194-20251027-472-DE

S²LOW



Séance du 24 octobre 2025,

L'an deux mille-vingt-cinq et le 24 octobre à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

Délibération n° 472

Objet :

EPRD 2026 : activité prévisionnelle

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents ou représentés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Monique GALEOTE, Michel PANIS, Marc PIMPETERRE, Damien ALIBERT, Gilbert MARTINEZ, Michèle NICOL, Ahmed KASSOUH

Représentés : Marie Pierre DELCROIX donne procuration à Gaëlle LEVEQUE

Non représentés : Magali STADLER, Marie THOMANN, Laurent MAITRE, Edith POMAREDE

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Dans le cadre de l'EPRD 2026, l'annexe 4A activité prévisionnelle est à déposer sur la plateforme de la CNSA avant le 31 octobre 2025.

L'activité prévisionnelle est calculée à partir de la moyenne des 3 dernières années clôturées (2022-2023 et 2024) qui est de 97,00%.

Il conviendrait de retenir un taux d'activité pour 2026 de 97,00%.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

DECIDE de valider l'annexe 4A avec un taux d'activité de 97,00 % ;

AUTORISE le Directeur à déposer l'annexe 4A sur la plateforme de la CNSA

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève

Fait à Lodève le 27 octobre 2025

Pour copie conforme

La présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE

